



*DSI Electronique n°787 du 27 mai au 2 juin 2019*

ISSN -1737 5703

---

## Sommaire

### Veille Technologique

Plan énergie solaire tunisien : Pour être exportateurs d'énergies renouvelables vers l'Europe .....	2
Mesure des émissions polluantes des autour des chantiers de construction (BTP) .....	2
Traitement des eaux usées: les tanins une vraie alternative au coagulants minéraux .....	3

### Lecture Recommandée..

Le modèle tunisien de vente d'électricité d'origine renouvelable intéresse les Sénégalais .....	3
---	---



[veille@citet.nat.tn](mailto:veille@citet.nat.tn)

- **Plan énergie solaire tunisien : Pour être exportateurs d'énergies renouvelables vers l'Europe**

«... La Tunisie vient de faire le premier pas vers une véritable révolution dans le domaine de l'énergie. En effet, un accord vient d'être conclu et adopté qui procure à notre pays 7 millions de dollars de la Banque mondiale. Cette somme servira à financer les études préliminaires relatives au projet de raccordement électrique entre la Tunisie et l'Italie. Ce projet permettra à terme d'exporter des énergies renouvelables vers l'Europe.

Selon le projet, une ligne sous-marine de 200 km sera construite entre la Tunisie et l'Italie pour un coût de 2000 millions de dinars.

Notre plan solaire prévoit la production de 3500 mégawatts en énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Cette ligne offrira de nombreuses possibilités d'exportation de ces énergies en outre des besoins du marché local ...»- Source: <http://www.webdo.tn/2019/05/31/plan-energie-solaire-tunisien-pour-etre-exportateurs-dergies-renouvelables-vers-leurope/>

- **Mesure des émissions polluantes des autour des chantiers de construction (BTP)**

«... Les activités liées au BTP (matériels, engins motorisés, produits chimiques, etc.) sont sources de pollution. Parmi elles, les particules fines (PM10, PM2.5), les NOx et autres composés volatiles (COV) sont particulièrement nocifs pour le personnel et les riverains avec des répercussions aussi bien sur l'environnement que sur la santé. Contrôler la qualité de l'air permet d'anticiper rapidement des situations à risque et d'intervenir afin de prendre des mesures appropriées.

Le système Cairnet® est une mini-station autonome dédiée à la surveillance de la qualité de l'air en temps réel. Pratique et économique, il mesure plusieurs paramètres (gaz, particules fines...) grâce à ses micro-capteurs Cairsens®. Les données et la gestion des mini-stations sont accessibles à l'aide de l'application Caircloud® via une simple connexion Internet sécurisée depuis n'importe quel support (PC, Smartphone, Tablette). Facile à installer, économique, sans maintenance et simple à utiliser, ce système offre une grande flexibilité pour un large éventail d'applications ...»- Source: <http://cairpol.com/fr/2019/04/19/emissions-polluantes-chantiers-construction-btp/>

- **Traitement des eaux usées: les tanins une vraie alternative aux coagulants minéraux**

«... Les tanins sont connus pour être issus du métabolisme de certaines plantes comme l'Acacia mearnsii, Castanea, Schinopsis balansae, etc... La configuration chimique de ce produit peut être une alternative aux coagulants à base de sels métalliques (Aluminium ou de Fer) habituellement utilisés dans le traitement des eaux pour l'abattement de la turbidité. Il est vrai que les coagulants minéraux peuvent nécessiter des ajustements de pH, ils induisent des consommations d'alcalinité et conduisent à des productions de boues hydroxydes. Leur utilisation implique la présence d'un résiduel métallique (Fer ou Aluminium) si les conditions de fonctionnement ne sont pas optimisées (pH, ...) ...»- Source: <https://www.revue-ein.com/article/traitement-des-eaux-usees-les-tanins-une-vraie-alternative-aux-coagulants-mineraux>



### **Lecture Recommandée..**

- **Le modèle tunisien de vente d'électricité d'origine renouvelable intéresse les Sénégalais**

«... Des opérateurs sénégalais dans le secteur de l'énergie ont effectué une mission de benchmarking (analyse comparative), du 6 au 10 mai 2019 à Tunis afin de s'inspirer du modèle tunisien, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote de l'achat du surplus de production d'énergie électrique d'origine renouvelable.

Selon la GIZ, partenaire du projet de Promotion d'un marché d'électricité respectueux du climat dans la région de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), cette mission s'inscrit dans le cadre d'un programme régional d'énergie dénommé "ProMERC", un programme qui vise entre autres objectifs l'amélioration de la gouvernance du secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les pays de la CEDEAO, cofinancé par l'Union européenne.

En dépit de la croissance économique importante de 5 à 8 % par an que connaissent les pays de la CEDEAO, depuis 2010, l'approvisionnement insuffisant et peu fiable en électricité constitue toujours un frein majeur au développement de la région.

Sur une population d'environ 350 millions d'habitants, seuls 42 % ont un accès à l'électricité. Un marché de l'électricité commun aux quinze Etats membres de la CEDEAO permettrait de renforcer l'utilisation transfrontalière des énergies renouvelables et des autres sources d'énergie puis d'améliorer et de stabiliser l'approvisionnement en électricité, selon la GIZ.

En Tunisie, le modèle de vente d'électricité produite à partir des énergies renouvelables constitue un modèle de promotion de ces énergies et une technique réussie pour les introduire au mix énergétique. Il est régi par le Décret gouvernemental daté du 24 août 2016.

Ce décret stipule que conformément aux dispositions de la loi de 2015 sur la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (ER), tout producteur d'électricité à partir des ER à des fins d'autoconsommation, raccordé au réseau électrique national en basse tension, bénéficie du droit de vente des excédents d'électricité produite, exclusivement à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), qui s'engage à les acheter dans le cadre d'un contrat conclu entre les deux parties.

La puissance électrique installée de l'unité de production ne doit pas dépasser la puissance souscrite du producteur auprès de la STEG.

Tout producteur d'électricité à partir des énergies renouvelables à des fins d'autoconsommation et raccordé au réseau électrique national en basse tension, doit présenter une demande à la STEG ...»- Source: <https://www.webmanagercenter.com/2019/05/20/435098/le-modele-tunisien-de-vente-delectricite-dorigine-renouvelable-interesse-les-senegalais/>

---

Réalisé par : **Lobna ZOUAOUI**, Data Engineer, chargée de veille technologique ✉ [veille@citnet.nat.tn](mailto:veille@citnet.nat.tn)

Vérfié par : **Noura KHIARI**, Chef du Service Documentation, Information, Edition et Marketing ✉ [cdi1@citnet.nat.tn](mailto:cdi1@citnet.nat.tn)

Validé par : **Faouzi HAMOUDA**, Directeur de la Documentation et de l'Information ✉ [cdi@citnet.nat.tn](mailto:cdi@citnet.nat.tn)

---

Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 – Tunis

☎ 00216-71.206.482 / 71.206.647 \* Fax : 00216-71.206.642 \*  <http://www.citnet.nat.tn/>



En devenant partenaire du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. La Direction de Documentation et d'Information (DDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : [cdi@citnet.nat.tn](mailto:cdi@citnet.nat.tn). Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.